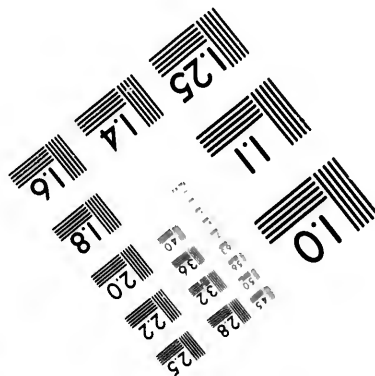
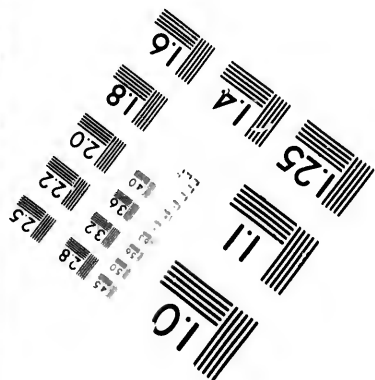
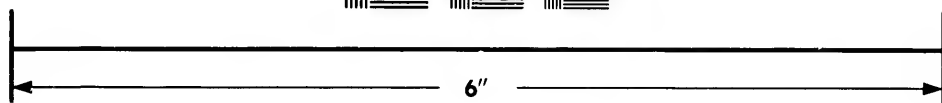
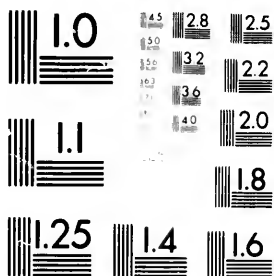


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

13 28 25  
32 22  
20  
3

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

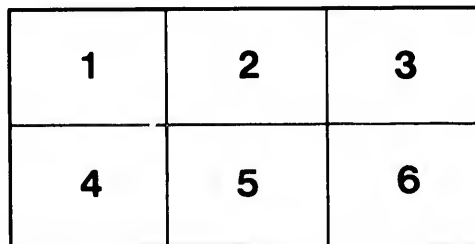
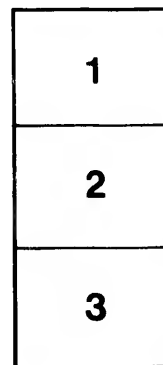
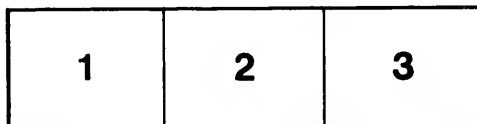
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

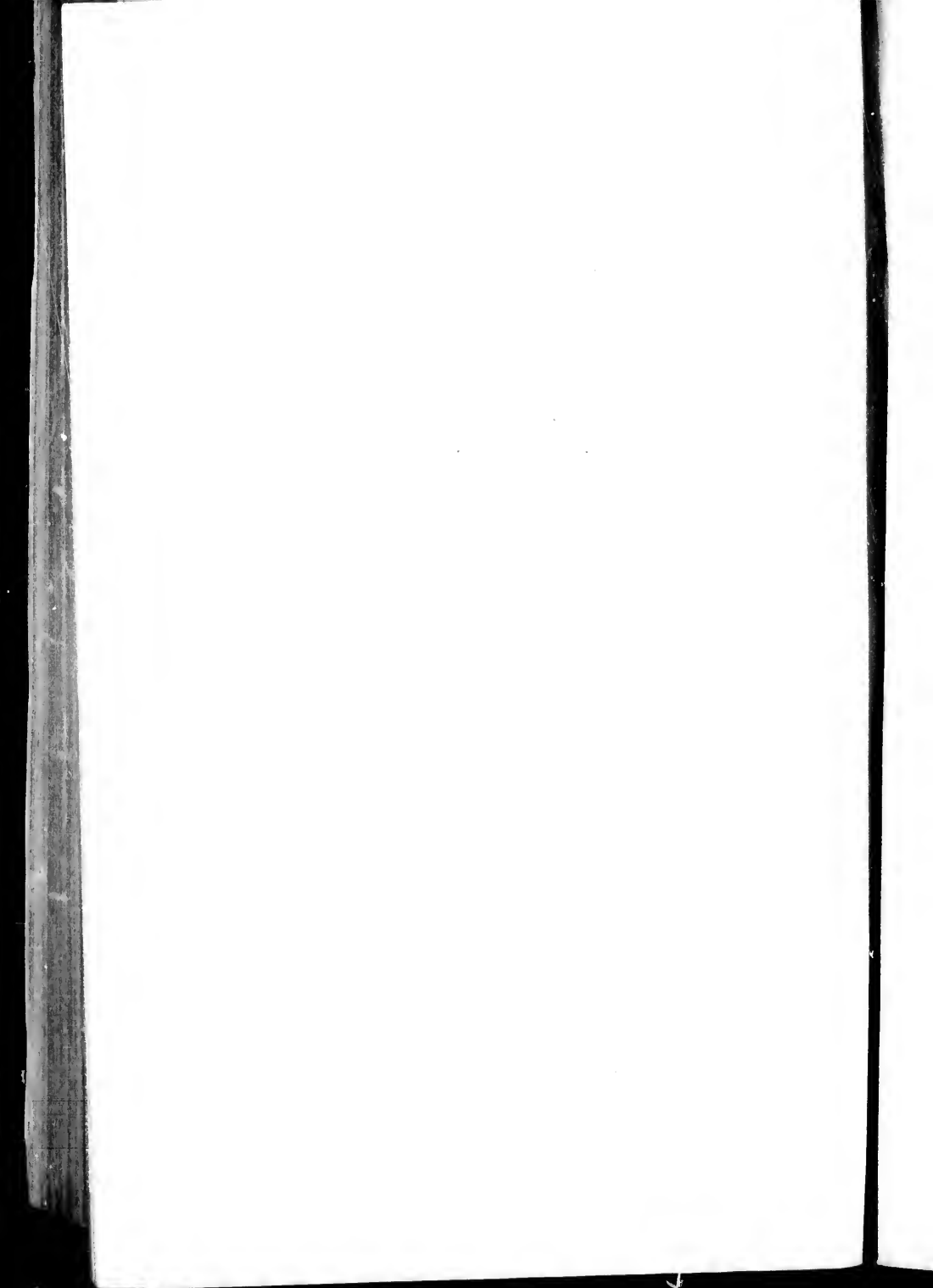
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
difier  
une  
page

rrata  
co

pelure,  
n à

32X



8

LE HAUT ENSEIGNEMENT  
ET LA PAIX RELIGIEUSE  
AU CANADA.

1888

s  
s  
t  
c  
P  
q  
  
d  
et  
su  
fo  
pe  
  
et  
ce  
tie  
Me  
  
gen  
se  
lors

## ÉMINENCE,

Au commencement du mois d'août de cette année 1888, durant la retraite de MM. les curés de l'archidiocèse de Montréal, M. Colin, supérieur de la Société de Saint-Sulpice au Canada, adressa la parole à tous ces messieurs les curés et leur exposa ses plans pour le succès du Séminaire canadien que cette société vient de fonder à Rome. Les paroles du révérend monsieur furent reçues avec un vrai enthousiasme, et quand il eut terminé, on lui exprima la vive reconnaissance que tous ceux qui étaient présents éprouvaient pour la Société de Saint-Sulpice du Canada, et en particulier pour le zèle et la générosité que M. le supérieur avait montrés en cette occasion.

Le soir du même jour, le révérend monsieur fit appeler près de lui un petit nombre, une douzaine environ des plus anciens et des plus influents de ces mêmes prêtres. Il leur parla de la succursale de l'université Laval à Montréal. Son langage, cette fois, fut obscur et embarrassé et ces messieurs furent bien en peine de savoir où il voulait en venir.

Ils finirent par deviner qu'il voulait obtenir leur sympathie et leur aide pour cette institution, qui végète depuis sa naissance, et que le Séminaire de Québec menace de fermer, s'il n'obtient des secours pécuniaires, et si le clergé et les fidèles de Montréal ne déploient plus de zèle pour sa prospérité.

M. Colin, s'il fut bien compris, insinua qu'il fallait un changement radical en ce point, c'est-à-dire que la succursale devait se transformer en université indépendante, et il se flattait qu'alors, avec la sympathie du clergé et des fidèles de Montréal, on



n'aurait nulle difficulté pour se procurer les ressources nécessaires, voulant dire sans doute que la Société de Saint-Sulpice, dont les revenus sont immenses, ferait les frais de cette nouvelle institution comme elle faisait ceux du Séminaire canadien à Rome.

L'impression sur une partie des auditeurs fut néanmoins que M. Colin désirait leur proposer plutôt d'appuyer la demande de l'Université Laval pour obtenir que le Saint-Père lui accorde pour sa succursale une partie considérable de l'indemnité votée par le gouvernement en compensation des *Biens des Jésuites*.

Si c'est le cas, M. Colin vit, par la disposition de la grande majorité de ses auditeurs, qu'une telle proposition ne trouverait chez eux nul écho; il s'abstint en tout cas de la faire, et pressé de dire en quoi le clergé pourrait lui être d'aucun secours, il dit: "En envoyant des élèves." Enfin, un de ces messieurs, interprète des sentiments de tous, coupa court à cette conférence en disant en substance, clairement et même un peu rudement à M. Colin: "Laval a empêché Montréal d'avoir son université et s'est fait fort de nous donner entière satisfaction avec une succursale. Cette institution existe depuis dix ans sans opposition aucune ni de la part du clergé ni de celle des fidèles. Si elle n'a pu acquérir la sympathie, c'est évidemment sa faute, car notre soumission aux décrets du Saint-Siège a été entière. Elle s'aperçoit à présent qu'elle ne peut réussir à remplir ses promesses. N'est-il pas temps pour elle de se retirer et de laisser Montréal jouir de son droit à une université indépendante?" Cela dit, la séance fut levée, et l'orateur reçut les félicitations de ses confrères.

En réfléchissant sur cet incident, nous avons cru, après avoir pris l'avis des hommes les plus compétents en cette question et qui connaissent le mieux la vraie situation, de rédiger le mémoire ci-joint, que nous prenons la liberté de soumettre en toute simplicité à la considération bienveillante de Votre Éminence.

---

## LE HAUT ENSEIGNEMENT ET LA PAIX RELIGIEUSE AU CANADA.

Quelque vif que soit le désir du clergé et des fidèles de Montréal de ne pas rouvrir la question du haut enseignement dans leur ville de peur de faire de la peine au Saint-Père, ils ne peuvent s'empêcher de croire que le malaise, dans lequel le pays tout entier se trouve depuis dix ans, sera irrémédiable et ira en augmentant si l'on ne se décide à rouvrir la plaie et à la sonder jusqu'au fond pour voir s'il ne faut pas changer de traitement. On a beau, en effet, couvrir d'emplâtres et de cataplasmes un membre qui se trouve mal joint ; il n'y a d'autre remède que de le briser de nouveau et de le remettre à sa vraie place.

L'Université Laval, après avoir réussi pendant vingt-cinq ans à maintenir son monopole, sous prétexte que toute concurrence la ruinerait infailliblement, voyait en 1874 que le Saint-Siège allait enfin permettre à Montréal d'avoir son université, dont il avait un si grand besoin et que Laval lui avait promise depuis si longtemps. Plutôt que de laisser s'organiser ce qu'elle prétendait devoir être une rivale redoutable, l'Université Laval s'offrit pour établir une succursale à Montréal, et malgré toutes les représentations qu'on pût faire au Saint-Siège, cette succursale fut organisée en 1877.

Elle fonctionne depuis lors ; elle a eu pour la soutenir toute la puissance du Saint-Siège, de l'épiscopat, de la législature, et outre les immenses revenus du Séminaire de Québec, une somme considérable provenant des cinq centins prélevés sur chacune des messes payées dans la province et dites au dehors, et de plus une allocation du Gouvernement. Malgré tout cela et malgré l'organisation du fameux syndicat incolore faite il y a un an pour se procurer des fonds, le Séminaire de Québec se déclare incapable de continuer l'œuvre, à moins que le gouvernement ne lui accorde des subsides considérables ; d'un

autre côté il est obligé d'avouer que toutes ses dépenses à Montréal ont été faites jusqu'ici presque en pure perte et que les résultats obtenus, surtout pour la Faculté de Médecine et celle des Arts, sont tout à fait décourageants : c'est le langage tenu par M. Colin.

On se demande donc s'il n'est pas temps de reconsidérer cette question pour savoir s'il ne vaut pas mieux que Laval se retire de Montréal, et laisse ce dernier, avec l'assentiment du Saint-Siège, libre d'organiser une université comme il l'entendra et le pourra. De très fortes présomptions nous portent à croire que le Séminaire de Québec lui-même désire cette solution de la difficulté. Il est donc à propos de résumer brièvement *l'histoire du passé* et d'examiner *les projets pour l'avenir*.

#### (A) Histoire du passé.

Ce fut Mgr Bourget qui eut le premier la pensée de fonder une Université catholique au Canada. Déjà il avait réussi, dès 1848, à placer en mains exclusivement catholiques *l'École de Médecine* fondée en 1843. En 1851, à la suggestion de MM. Cartier et Morin, il engagea M. Maximilien Bibaud à commencer un Cours de Droit, et de fait ce cours fut ouvert le 1er mai de la même année dans la salle de l'École de Médecine, et le 22 décembre suivant, le Collège Ste-Marie étant prêt, et l'autorisation du T. R. P. Général de la Compagnie de Jésus ayant été accordée par l'entremise du R. P. Boulanger, supérieur de la mission, l'École de Droit fut inaugurée solennellement au Collège Ste-Marie par Mgr Bourget et le P. Martin, en présence de M. LaFontaine, du juge Bruneau, de M. le surintendant de l'Instruction Publique etc., etc.

Cependant Mgr Bourget n'était pas ambitieux et de plus était pauvre. Il rêva donc la fondation à Québec d'une Université provinciale, à laquelle les Écoles de Médecine et de

Droit de Montréal et même les collèges classiques de la province pourraient être affiliés, et qui serait sous le contrôle de l'épiscopat.

Le Séminaire de Québec accepta de se charger d'une Université à ses propres frais et sans demander de subsides ni au Gouvernement ni aux différents diocèses, mais il refusa de donner aucune autorité sur cette institution à d'autres prélats qu'à l'archevêque de Québec. Il promit néanmoins d'affilier les écoles et les collèges et même d'aider plus tard d'autres diocèses et nommément Montréal à se procurer leur propre Université. (1)

L'Université Laval fut donc organisée et obtint, le 8 décembre 1852, sa charte de la Reine d'Angleterre et, le 6 mars 1853, l'approbation du Souverain Pontife. Malgré les promesses qu'elle dut faire à Lord Elgin, qu'elle proportionnerait ses dépenses à ses revenus de manière à se passer de subsides, elle ne tarda pas à se lancer dans des dépenses extravagantes (\$300,000.00) dans le but avoué de préparer de la place pour les jeunes gens de la province entière. Quand elle vit, au bout de quelques années, que les jeunes gens de Montréal ne se rendaient pas à Québec, et que faute de pouvoir recevoir des diplômes des Écoles de Médecine et de Droit, dont nous avons parlé, ils allaient suivre les Cours de l'Université protestante McGill, elle accusa Mgr Bourget de négligence sur ce point, quoiqu'elle sût très bien que le vénérable prélat était le premier à déplorer cet état de choses et qu'il avait fait tous ses efforts pour faire aller la jeunesse à l'Université Laval.

(1) Le 27 avril 1852, Mgr Turgeon écrivait à Mgr Bourget : *"Le Séminaire ne prétend point accaparer le monopole du haut enseignement, et son unique but est d'obtenir le commencement d'une Université, en s'y prenant de façon à obtenir une fois ce qui pourra être obtenu plus tard par d'autres maisons."* Et le 4 juin 1859, M. Casault, supérieur du Séminaire de Québec et premier recteur de l'Université Laval écrivait à Mgr Turgeon : *"Mais l'établissement d'une seconde Université, qui serait aujourd'hui prématuré, deviendra avant bien des années utile et même nécessaire, d'autant plus que nous n'avons pas l'intention de faire de la nôtre le rendez-vous d'une jeunesse bien nombreuse....."*

*"Un peu de patience donc et le tour de Montréal viendra, non seulement sans inconvénient pour personne, mais pour le plus grand avantage de tous."*

Mgr Bourget eut beau représenter que les jeunes gens de Montréal, le voulaient-ils, ne pouvaient pas se déplacer et cela pour d'excellentes raisons connues et admises de tout le monde; les Écoles de Médecine et de Droit eurent beau se joindre à lui pour rappeler à Laval ses promesses de les affilier, Laval fit la sourde oreille et prétendit qu'il ne pouvait le faire sans sacrifier 'es fortes études, ni même sans se suicider, vu que les élèves de Québec le déserteraient pour aller trouver à Montréal des maîtres plus indulgents à accorder des diplômes.

En attendant *que le tour de Montréal vînt*, l'Université Laval au lieu de payer ses dettes, les augmenta démesurément; puis quand Mgr Bourget lui rappela les promesses qu'elle lui avait faites de l'aider à avoir plus tard sa propre Université, elle lui demanda de patienter jusqu'à ce qu'elle eût payé ses dettes les plus criardes, et le Saint-Siège, craignant pour elle le scandale d'une banqueroute, dit lui aussi à Mgr Bourget de prendre patience: *non expedire*. C'était en 1862.

Le résultat fut que les jeunes gens de Montréal, malgré de nouveaux efforts faits par Mgr Bourget, continuèrent de fréquenter l'Université McGill. Une nouvelle tentative du prélat faite en 1865, reçut la même réponse. C'est alors que l'École de Médecine, en désespoir de cause, s'affilia à l'Université protestante de Cobourg et peu de temps après l'École de Droit suspendit ses cours.

Sur ces entrefaites les évêques de Kingston et d'Ottawa, sans demander conseil à personne, demandèrent à la Législature et obtinrent d'elle une Charte universitaire pour leurs collèges; Mgr Bourget, qui y avait bien plus de droits qu'eux, crut pouvoir les imiter; se rappelant du reste que le Séminaire de Québec s'était adressé au civil avant de songer au canonique, il engagea en 1872 les Pères du Collège St-Marie à demander à la Législature non point une Charte universitaire, mais simplement le pouvoir de conférer des diplômes en Droit et en Médecine. Il ne s'agissait donc nullement de fonder une Université; mais Laval ne comprit pas les choses de cette manière, et le Saint-Siège, à l'instigation de Mgr Tachereau, appuyé des

évêques d'Ottawa, de Rimovski et de St-Hyacinthe (1) fit arrêter les démarches des Pères. Cependant le Saint-Siège avait été cette fois ébranlé, il étudia la question de plus près et, dès 1874, le cardinal Franchi, convaincu qu'il était temps d'accorder à Montréal l'Université qu'on lui avait promise et qu'exigeait le besoin des âmes, conçut l'idée de deux universités sœurs, placées sur un pied d'égalité parfaite et mises l'une et l'autre sous le contrôle des évêques de la Province.

Mais déjà Laval, pour déjouer ce plan, avait proposé d'établir à Montréal une succursale. Le Saint-Siège crut que ce serait un remède au mal ; il prit le parti de l'imposer, malgré les réclamations et les protestations les plus énergiques et les supplications les plus touchantes de Mgr Bourget, de Mgr Fabre, du clergé et des fidèles de Montréal et même de tous les évêques de la Province, irrités contre l'Université Laval et contre l'archevêque à cause des menées libérales de plusieurs professeurs de l'Université dans l'affaire de *l'influence indue* et de la protection que leur accordait Mgr Taschereau. (2)

Le Saint-Siège prit néanmoins deux précautions très importantes : il plaça l'Université et la succursale sous le contrôle des évêques, ce à quoi Laval s'était toujours opposé, et en se-

(1) C'étaient NN. SS. Guigues, Langevin et Charles LaRoque. La lettre magistrale de Mgr Lafêche, évêque des Trois-Rivières, en cette occasion (22 novembre 1872), fait admirablement justice de toutes les objections et chicanes de Laval au sujet de cette démarche des Pères Jésuites.

(2) NN. SS. Fabre, Duhamel (Ottawa), Racine (Sherbrooke), Morzeau (St-Hyacinthe) réunis à Montréal le 13 juillet 1876 signèrent avec Mgr Bourget une supplique au Saint-Père, qu'ils chargèrent Mgr Lafêche de lui porter et dans laquelle, après s'être plaints que *des professeurs de Laval marchaient à la tête des libéraux qui foulent aux pieds les mandements des évêques*, ils ajoutèrent : "Pour ce qui nous regarde, nous avons fini par déclarer que nous ne voulions plus rien avoir à démêler avec cette Université."

Et Mgr Fabre écrivait au Chanoine Lamarche à Rome le 3 septembre : "Faites tout au monde pour que l'on n'exige pas une succursale de Laval à Montréal. Vous savez que, d'après le décret, on ne peut pas affilier les écoles qui existent déjà. Il faudrait donc, pour la médecine une quatrième école. Pour cela il faut des fonds ; or il est certain que, lors même que l'évêque de Montréal serait un ami intime de l'Université, il ne réussirait pas à collecter cent piastres pour cette œuvre ; car le clergé et les citoyens instruits ne mettraient aucun zèle à une pareille entreprise. . . . De plus, lors même que l'évêque persisterait à fonder une succursale, il ne pourrait trouver d'élèves, car, d'après le décret, il faut que les élèves paient aussi cher qu'à Québec. . . ."

cond lieu, il exigea que la succursale admit dans son sein les Écoles de Droit et de Médecine.

Aucune de ces mesures ne fut exécutée. Les évêques ne furent nullement consultés pour l'organisation de la succursale, comme ils devaient l'être (1); Mgr Conroy arrangea le tout avec M. Hamel; même Mgr Fabre devenu évêque de Montréal sur les entrefaites, se vit réduit à sacrifier l'une après l'autre ses opinions bien arrêtées sur ce point et l'on peut dire que Mgr Conroy laissa faire à M. Hamel ce qu'il voulait. Du reste un an après cet évènement il mourut, et dès lors M. Hamel eut carte blanche et, à cheval sur la charte, fit des choses ineffables. (2)

L'École de Droit avait suspendu ses cours depuis une dizaine d'années, On profita de cette circonstance pour ne pas s'occuper d'elle plus que si elle n'existait pas, et cependant le Collège Ste-Marie aurait le droit légal de la rouvrir même à présent, s'il lui plaisait de le faire. On fonda donc une Faculté de Droit, sans même tenir compte des déclarations solennelles

(1) Le 27 septembre 1882, dans une réunion des évêques de la Province convoquée par ordre du Saint-Siège pour discuter l'assertion faite par le Sénateur Trudel et par Mgr Lafèche, "que le décret de la S. C. de la Propagande n'avait pas été exécuté en son entier," NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, d'Ottawa, de St Hyacinthe et de Sherbrooke, c'est-à-dire tous, sauf Mgr Taschereau et Mgr Fabre, déclarèrent *n'avoir pas été consultés sur l'établissement de la Succursale de Montréal*, contrairement au décret qui portait : *Les évêques devront procéder, avec Laval, à l'établissement de cette succursale.*

Il est vrai que lorsque tout fut arrangé par Mgr Conroy, Mgr Fabre et M. Hamel, ou plutôt par M. Hamel tout seul, les évêques furent appelés à *figurer en public* au jour de l'inauguration, comme s'ils avaient été les vrais exécuteurs du décret. On leur demanda de remercier le Saint-Siège de ce qui avait été réglé en dehors de leur participation et malgré leurs réclamations, et l'Université ne craignit pas de représenter ensuite cet acte de présence et ces remerciements comme une preuve du concours réel et de l'approbation des évêques dans l'organisation de la succursale. (Voir les observations de Mgr Lafèche sur l'inexécution du Décret concernant la Succursale.)

(2) Une des clauses du Décret déclare que *toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du diocèse de Montréal*. Cela suppose qu'avant d'encourir ces dépenses, le diocèse doit être consulté. Or il est de notoriété publique que le diocèse de Montréal, dont l'état financier était déplorable, non seulement n'a jamais consenti à se charger d'aucune dette pour la succursale, mais n'a jamais été consulté à ce sujet, ou plutôt que tout a été fait contrairement à ses vœux. Si du moins les Évêques avaient été consultés, ils auraient pu faire leurs observations à ce sujet.

faites par Mgr Fabre dans son mandement du 22 décembre 1877, où il déclarait que les cours de cette Faculté se donneraient chez les RR. PP. Jésuites en attendant.

M. Hamel voulait fonder de même une Faculté de Médecine; il avait déjà attiré à son plan le Dr Rottot, un des professeurs de l'École, en lui offrant le titre de doyen de la nouvelle Faculté. Mgr Conroy s'opposa au projet et, par promesses d'un côté et menaces de l'autre, obtint que l'École de Médecine consentit à entrer dans la succursale, se fiant à la bonne foi de M. Hamel et croyant conserver son autonomie. C'était à la fin de 1877 (1).

Elle eut bientôt lieu de se repentir de sa trop grande confiance; car après avoir été trompée, elle fut insultée, puis chassée ignominieusement et dépouillée de la moitié de ses dispensaires et de la Maternité; puis faillit être dépouillée de l'Hôtel-Dieu et excommuniée. Et depuis lors, malgré le "*Suspende omnia*" et la visite de Mgr Smeulders, que d'avaries elle a dû subir et que de persécutions endurer pour maintenir son existence!

Pendant ce temps la Faculté des Arts avait été offerte, par ordre du Saint-Siège, au Collège Ste-Marie (2); mais Laval avait joint à son offre des conditions si humiliantes et même si absurdes que le T. R. P. Général de la Compagnie de Jésus dut répondre: "*Chargé d'office de maintenir l'intégrité de l'Institut, je ne puis, en conscience, accepter ces conditions.*" La chose en resta là et M. Louis Paquet avoua, paraît-il, que si l'on avait pu craindre que les Jésuites n'acceptassent ces conditions, on leur en

(1) Il fit plus, et pour gagner le consentement final de l'École de Médecine et du Collège Ste-Marie à entrer dans la succursale, déclara solennellement et dans plus d'une rencontre que l'établissement de la succursale n'était qu'un acheminement vers une université indépendante, dont Montréal serait certainement doté dans quelques années s'il se prêtait à la mesure présente.

(2) Mgr Conroy écrivit le 29 novembre 1877 à Mgr Laflèche: "L'Université laisse l'Évêque de Montréal complètement libre de placer la Faculté de Droit chez les Jésuites. Les Pères auront aussi la Faculté des Arts comprenant la Philosophie et la Loi Naturelle."

Et Mgr Fabre, dans son mandement du 22 décembre 1877: "Les RR. PP. Jésuites ont bien voulu se charger de la Faculté des Arts; c'est assez dire que cette partie importante du cours universitaire aura tous les soins qui lui sont dus de la part des professeurs de mérite qui occuperont ses chaires."



aurait posé de plus dures. Cette manière de traiter l'École de Médecine et le Collège Ste-Marie est d'autant plus choquante que dans le même temps les Messieurs de Saint-Sulpice reçurent la Faculté de Théologie, sans sacrifier un iota de leur autonomie et cela sous prétexte qu'ils étaient séminaire diocésain, comme si un collège de la Compagnie de Jésus était plus capable qu'un séminaire de sacrifier son *Ratio Studiorum*, et la Compagnie elle-même, ses constitutions.

Sur ces entrefaites l'École de Médecine, appuyée par presque la totalité des citoyens de Montréal, signifia à Laval de se retirer de Montréal, vu que sa charte ne l'autorisait pas à s'établir en dehors de Québec, et que le Saint-Père avait déclaré expressément ne vouloir en rien déroger à cette charte.

Laval, aidé de l'influence du Saint-Siège, se hâta de demander à la Reine de vouloir bien étendre la charte jusque-là ; mais Sa Majesté s'y refusa. Il s'adressa alors au Gouvernement local, et grâce à la pression exercée par l'archevêque pour faire croire aux députés qu'ils se montreraient mauvais catholiques en ne votant pas ces privilèges pour Laval, ce dernier obtint tout ce qu'il demandait, c'est-à-dire le droit non seulement d'établir la succursale de Montréal, mais d'en établir autant qu'il lui plairait dans le Bas-Canada tout entier. (1)

La succursale ainsi affermie n'en prospéra guère mieux ; la Faculté de Médecine n'a jamais compté cinquante élèves tandis que l'École de Médecine en avait deux cents. Quant à la Faculté des Arts elle n'a été organisée que dans le courant de l'année dernière ; ce sont encore les Messieurs de Saint-Sulpice qui en ont été chargés. Elle a fait tout son possible, mais en

(1) Tous les évêques, sauf Mgr Fabre, s'étant récriés contre une demande aussi étendue, lorsqu'il ne s'agissait que d'obtenir le droit d'ériger une succursale à Montréal, Laval, pour les tranquilliser, dut consentir à leur promettre par écrit que l'on ne s'établirait pas chez eux sans leur permission.

M. Hamel transquestionné, lors de son plaidoyer devant le Comité des Bills privés déclara d'abord ignorer l'existence de ces garanties données par l'Université ; mais il fut contraint finalement de montrer l'extrait suivant du Grand Livre du Séminaire de Québec : "*Résolu : que les directeurs du Séminaire de Québec s'engagent formellement pour eux et leurs successeurs à ne jamais faire donner l'enseignement universitaire dans aucun diocèse de la province, sans le consentement des évêques diocésains et celui du Saint-Siège.*"

vain, pour se procurer des élèves ; elle n'a même pu obtenir qu'un public quelconque respectable vint écouter la demi-douzaine de leçons de ses professeurs ou plutôt de lectures de ses conférenciers.

Les dépenses néanmoins doivent avoir été considérables, car il paraît que, malgré les différents secours et malgré l'argent des messes, les finances de la succursale sont dans un triste état (1).

Il est vrai que dans l'intervalle, le Séminaire de Québec, trouvant qu'il avait trop négligé l'œuvre première pour laquelle il avait reçu ses biens, se mit à rebâtir le grand séminaire et le petit sur un plan grandiose et par conséquent s'enfonça davantage encore dans les dettes. L'Université nourrissait en même temps et se préparait à réaliser des projets gigantesques pour élever sur les hauteurs de Montréal des bâtiments universitaires capables d'éclipser toutes les splendeurs du pays. C'est qu'elle comptait avec assurance sur les *Biens des Jésuites*, qu'elle croyait pouvoir facilement obtenir du Saint-Siège et du Gouvernement.

Puis, quand elle eut perdu l'espoir d'obtenir cette indemnité du Gouvernement, elle demanda du secours en menaçant, pour la dixième fois, de fermer ses cours à Montréal et à Québec, si l'on n'accédait à sa demande.

Le public finit par trouver étrange que, depuis tant d'années que tous les vœux de Laval sont satisfaits l'un après l'autre, cette institution, au lieu de payer ses dettes, se mette de plus en plus dans l'impossibilité de les payer. Aussi M. Mercier crut-il devoir déclarer que le Gouvernement ne pourrait accorder de subsides à l'université, qu'à la condition qu'elle rendît compte

(1) On ne peut s'empêcher de faire remarquer ici, que Laval a toujours prétendu faire acte de générosité envers Montréal en faisant des sacrifices pour la succursale, quoiqu'elle n'y fût point tenu. Or, c'est grâce à ces sacrifices ou plutôt ces extravagances qu'il prétend maintenant qu'il se trouve dans la gêne. N'est-on pas en droit de dire que cette prétendue générosité avait pour but de se mettre de plus en plus dans les dettes, afin de forcer le Saint-Siège à lui accorder les biens des Jésuites, ou le gouvernement à lui donner des subsides pour sauver le Séminaire de Québec de la banqueroute. Si Laval avait laissé le Saint-Siège autoriser, en 1874, une université à Montréal, rien de tout cela ne serait arrivé ; Montréal n'aurait fait aucune extravagance et serait contenté du strict nécessaire, car ce n'est point l'ambition, mais le besoin des âmes qui le faisait agir.

de son administration. Il ajouta que, si la succursale était la cause de la gêne financière, Laval n'aurait qu'à renoncer à la succursale et à laisser Montréal prendre soin de ses propres affaires. C'est là évidemment le parti le plus sage.

Tant que Montréal avait voulu obtenir une université indépendante, Laval réclamait le monopole pour ne pas être ruiné par une institution rivale. Depuis dix ans que l'Université Laval trône en reine à Montréal aussi bien qu'à Québec, elle se trouve plus malheureuse que jamais, et cependant pas un de ses élèves n'est allé étudier à Montréal. Cela prouve du moins qu'une université indépendante à Montréal n'aurait pas nui à Québec, et qu'il serait temps qu'on admit ce fait.

Quoi qu'il en soit, Laval, en proie au découragement, semble être à la veille d'abandonner Montréal; d'un autre côté cette ville est depuis deux ans le siège d'un archevêque, et par conséquent, placée sur un pied d'égalité avec Québec (1). De plus les injustices criantes commises contre l'École de Médecine et contre le Collège Ste-Marie demandent une réparation.

### (B) Projets pour l'avenir.

Sur quelles bases faut-il établir l'université catholique à Montréal, si l'on veut qu'elle réussisse et qu'on n'ait pas à recommencer une période de tâtonnements et de fiascos? Sur celles de la justice et de l'équité, qui sont en même temps celles du bon sens pratique. On dit que M. Colin, supérieur des MM. de Saint-

(1) Il n'est pas possible que Mgr Fabre puisse tranquillement se résigner plus longtemps à laisser un prélat étranger commander à Montréal, y maintenir une succursale de son Université, ne laissant à l'Ordinaire que la surveillance de la foi et des mœurs et au diocèse l'obligation de payer les dettes contractées par la succursale sans aucun contrôle. On a beau chercher dans le monde entier un cas parallèle, on n'en trouve pas. De plus, aucun des évêques de la province n'a voulu consentir à ce qu'on lui imposât un pareil fardeau. N'est-il pas temps que Mgr Fabre en soit délivré?

Sulpice, songe sérieusement à recueillir l'héritage de Laval à Montréal et à prendre sous sa direction toute l'administration de la nouvelle université en perspective. Les fonds ne manqueraient certainement pas à ces Messieurs, et avec les millions dont ils disposent depuis qu'ils se sont déchargés des trois quarts de leur ancienne paroisse, ils pourraient élever, n'importe où, des édifices princiers et payer de généreux traitements à des professeurs nombreux, quand même les élèves ne paieraient pas un centin.

Mais ces Messieurs sont-ils bien sûrs que leur charte le leur permette et que leurs biens aient été destinés à cette fin? La question des paroisses de Montréal est-elle définitivement réglée et est-on bien certain qu'au lieu de pourvoir, selon leurs moyens, au culte et à l'instruction de la jeunesse dans toute l'étendue de l'ancienne paroisse de Montréal, il leur suffise de refuser paroisse après paroisse pour pouvoir *tuta conscientia* se borner à satisfaire aux besoins du centre de la ville? Il y a dans les faubourgs de Montréal des milliers d'enfants qui n'ont point d'école, et les populations de ces quartiers et le clergé qui en est chargé s'imposent les plus grands sacrifices sans pouvoir réussir à joindre les deux bouts.

Tout cela est-il définitivement déclaré être dans l'ordre, et les Messieurs de Saint-Sulpice pourront-ils continuer à taxer en outre ces populations pour un temps indéfini (jusqu'à ce que les dettes de Notre-Dame soient payées), en les forçant d'avoir recours au Cimetière de la Cote des Neiges?

De plus, est-ce bien la vocation des Messieurs de Saint-Sulpice de diriger une université? Leur vénérable fondateur leur a-t-il donné cette mission? Il semble que non, et personne ne voit non plus où ces messieurs ont reçu la formation requise pour mener à bonne fin une pareille œuvre. Il est vrai que les Messieurs de Québec sont dans le même cas et qu'en transformant leur Petit Séminaire en une manufacture de bacheliers ils s'écartent notablement des prescriptions du Concile de Trente. Ne serait-il pas temps qu'on séparât au Canada les jeunes aspirants au sacerdoce de ceux qui ne songent

qu'au monde, à ses plaisirs et à ses ambitions (1) ?

Enfin l'expérience même des dix années qui viennent de s'écouler ne prouve-t-elle pas jusqu'à l'évidence que, puisque Laval, aidé et soutenu par les Messieurs de Saint-Sulpice, n'a pu réussir à faire prospérer la succursale, eux tout seuls réussiraient encore moins ? Ils n'ont pas la confiance de l'École de Médecine et ils ne l'auront jamais. On ne saurait espérer que la Faculté des Arts puisse prospérer entre leurs mains à l'avenir plus que par le passé. L'influence qu'ils ont exercée et qu'ils pourront exercer sur la Faculté de Droit est nulle, autant qu'on peut en juger par les apparences.

Ne serait-ce donc pas la chose la plus sage pour eux de se contenter de faire prospérer de leur mieux la Faculté de Théologie, et de ne pas se mêler autrement de la nouvelle université de Montréal ?

Si nous consultons les lois de la justice et de l'équité naturelle, nous trouvons que le Collège Ste-Marie a tous les droits imaginables sur les Facultés de Droit et des Arts. Pour la première, il est évident que jamais on n'aurait dû songer à l'offrir à d'autres ; ce que nous en avons dit suffit pour le démontrer. Et quant à la seconde, qui donc y a droit, sinon le Collège Ste-Marie, qui s'est vu obligé de la refuser uniquement par suite des conditions injustes que l'Université Laval lui faisait, lorsque par ordre du Saint-Siège, Mgr Conroy obligea Laval à la lui offrir ? Et pour ce qui est de l'École de Médecine, tout le monde sait que son unique désir depuis vingt ans, c'est de se mettre

(1) En France dès que la liberté d'enseignement fut accordée en 1850, les évêques se hâtèrent de créer des collèges, afin de pouvoir restreindre leurs petits séminaires exclusivement aux enfants qui se destinaient à l'état ecclésiastique.

A Montréal, de même, dès l'érection du Collège Ste-Marie en 1848, les Messieurs de Saint-Sulpice tendirent sérieusement à faire de leur collège un vrai petit séminaire. À Québec, dès l'origine de la colonie, Mgr de Laval comprit le même principe admirablement. On avait déjà le collège des Jésuites, et toute la colonie ne comptait pas 10,000 âmes lorsqu'en 1670, il fonda le Petit Séminaire. Lorsque le Canada passa à l'Angleterre la population de toute la colonie n'égalait pas la population actuelle de la ville de Québec et néanmoins on avait rebâti sur une vaste échelle et séminaire et collège en face l'un de l'autre. Aujourd'hui, au contraire, tout est concentré dans un même établissement et, loin de songer à remédier à cet état de choses, on a semblé avoir peur il y a dix ans de l'ombre du vieux collège des Jésuites et l'on s'est hâté de le faire démolir.

sous la direction des Pères et de recevoir d'eux leurs diplômes.

C'était là le plan conçu par Mgr Bourget dès l'origine ; c'est encore celui que Mgr Smeulders médita et fit élaborer il y a quatre ans lors qu'il se fut convaincu que Laval n'aurait jamais dû venir à Montréal et que toutes les raisons du monde se combinent pour permettre enfin à cette ville d'avoir son université.

Mgr Fabre a autrefois favorisé ce plan avec toute l'énergie de son âme et n'a cédé que lorsqu'il reçut un ordre formel d'accepter et d'organiser la succursale. Et même depuis lors, au milieu des tracasseries et des angoisses que lui a attirées la succursale, que de fois il a regretté qu'on n'ait pas laissé Montréal libre d'avoir son université de la manière projetée ?

Et maintenant qu'il est archevêque pense-t-on qu'il soit bien aise de voir Québec implanté dans son diocèse et agissant à sa guise, ne lui laissant que la *surveillance* des maîtres et des élèves ? Pense-t-on qu'il désire davantage voir le tout confié aux Messieurs de Saint-Sulpice ? Il estime beaucoup ces messieurs comme directeurs de Séminaires ; il leur trouve même d'excellentes qualités pour conduire des paroisses et des congrégations ; mais il est persuadé, par une longue expérience, que leur influence sur la jeunesse du genre de celle qui fréquente les cours d'une université sera toujours bien minime. Aussi lorsqu'il s'est agi, en 1877, de fonder un pensionnat pour la succursale, ce n'est pas à eux qu'il a jamais songé à le confier.

Il sait au contraire que les Pères Jésuites ont mission pour ce genre de ministère ; il les a vus à l'œuvre depuis trente ans à l'Union Catholique ; il sait qu'ils possèdent à un haut degré la confiance de l'École de Médecine et que les avocats et les juges et toutes les familles de la haute classe confient leurs enfants au Collège Ste-Marie de préférence à tout autre. Par là même il voit que non seulement il est juste qu'on donne aux Pères la direction des trois facultés de Droit, de Médecine et des Arts, mais encore que c'est là ce qu'il faut faire si l'on veut assurer le succès de l'entreprise et sauver de la ruine les jeunes gens des Écoles.

Sans doute ce projet, avant d'être mis à exécution, aura be-

soin d'être étudié encore à fond et examiné dans toutes ses parties avec le plus grand soin de manière à prévoir et à régler mille détails pratiques ; mais dès maintenant on peut dire que, selon toute apparence, il ne rencontrera nulle part aucun obstacle sérieux.

La transformation de la succursale en université ne souffrira elle-même point de difficulté insurmontable ; au contraire tout porte à croire qu'elle pourra s'effectuer sans froissement de la part de qui que ce soit, dont le sentiment ait à être respecté.

L'École de Médecine consentira certainement à admettre graduellement dans son sein ceux des professeurs de la Faculté de Médecine qui n'ont pas montré jusqu'ici trop mauvais esprit, et de la sorte la fusion des deux corps s'opèrera facilement.

Il suffira qu'on éloigne de la Faculté de Droit les professeurs dont les occupations ne leur ont néanmoins jamais permis de faire leur cours, et qu'on les remplace par d'autres choisis avec soin, pour que, sans la moindre secousse, cette Faculté se trouve elle aussi organisée convenablement.

La Faculté des Arts, tout le monde doit en convenir, ne saurait songer, d'ici à quelques années, à être autre chose à Montréal que ce qu'elle est à Québec, c'est-à-dire un Cours de Conférences ; mais par là-même que ce Cours se donnerait dans la Salle académique du Collège Ste-Marie, les Pères du Collège, leurs scolastiques et leurs élèves les plus avancés y assisteraient ; les membres de l'Union Catholique seraient, eux aussi, facilement amenés à les suivre en assez grand nombre. Les professeurs actuels de cette Faculté pourront être tous conservés, mais à titre de conférenciers volontaires, et d'autres prêtres et laïques capables pourront être invités à les joindre. Il ne sera nullement nécessaire d'offrir une rémunération à aucun d'entre eux. Et comme les professeurs de l'École de Médecine se contentent de ce que les élèves leur paient, ceux de l'École de Droit pourraient, en attendant, faire de même sans difficulté.

On obtiendra néanmoins sans peine une allocation généreuse du Gouvernement et il est à croire qu'il y aura de temps en temps des donations faites à l'Université, de manière à la rendre capable de se procurer les musées et les bibliothèques. En

attendant, la bibliothèque de l'Union Catholique et le musée du Collège Ste-Marie ne sont pas à dédaigner.

Il n'y a de même nul besoin immédiat de bâtir. L'École de Médecine a ce qu'il lui faut pour le moment; l'École de Droit pourra se tenir dans la salle de l'Union Catholique, sans faire presque aucune dépense. La salle académique est tout ce qu'on peut désirer de mieux pour les conférences de la Faculté des Arts.

Quand les fonds viendront on pourra bâtir au nord de l'église du Gesù symétriquement avec le Collège Ste-Marie quelque chose de tout à fait convenable, sans grands frais; même, en attendant, on peut joindre le collège à l'église par une aile, et si cela ne suffit pas, en élever une semblable de l'autre côté de l'église et réserver pour la fin le bâtiment dont nous avons parlé.

La position du Collège Ste-Marie est centrale et sous ce rapport déjà mérite la préférence sur toute autre; le site que l'on avait choisi pour la succursale au bout de la rue Saint-Denis, est souverainement incommode pour quiconque n'habite point l'est de la ville. A-t-on calculé aussi ce qu'il faudrait d'argent pour construire des fondations solides dans cette terre glaise? Pense-t-on que le capital qu'on y mettrait puisse jamais rapporter *un pour cent*? N'y a-t-il pas dans cette grande ville de Montréal mille choses de première importance à soigner, et les revenus des Messieurs de Saint-Sulpice n'y seraient-ils pas bien plus légitimement employés qu'à réaliser les plans conçus par le Séminaire de Québec, qui demanderaient un million de piastres?

Toutes ces considérations suffisent abondamment pour décider la question dans le sens que nous avons exposé, et qui semble être sous tous les rapports à la fois le plus équitable et le plus rationnel.

Il va sans dire que la haute administration et la direction de l'Université seraient en toute hypothèse entre les mains de Mgr l'archevêque de Montréal et de ses suffragants et que les détails de toute l'organisation auraient besoin de l'approbation de la Propagande et formeraient l'objet d'un contrat en règle.

Il est clair également que les Messieurs de Saint-Sulpice au-



raient le contrôle entier de la Faculté de Théologie au même titre que les Pères Jésuites celui de la Faculté des Arts. La Faculté de Droit et celle de Médecine auraient, elles aussi, une certaine autonomie et le tout serait placé sous la direction de l'autorité ecclésiastique.

Tout cela ne saurait souffrir de difficulté et le projet proposé se recommande en tous points à l'approbation du Saint-Siège, de l'épiscopat, du clergé inférieur, des fidèles de la province ecclésiastique de Montréal.

Bien plus ; ce projet une fois réalisé, il y aura entre les deux universités une noble émulation, dont le résultat sera un relèvement progressif du niveau des études. Montréal, se trouvant satisfait, ne sera nullement jaloux de Québec et ne lui portera point ombrage non plus ; car Québec aura la conscience d'avoir enfin rendu justice à Montréal et Montréal en sera reconnaissant à Québec. Toutes les causes de division dans l'épiscopat et le clergé seront par là même enlevées, et la parole des Saints Livres sera vérifiée de nouveau : *Iustitia et pax osculatæ sunt.*  
Ainsi-soit-il.

Montréal, 8 septembre 1888.

